

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal décisionnel de la séance du 22 mars 2023 à 20h30 à la salle du Conseil municipal

Version décisionnelle

Présidence	M. D. NICOLE
Présent·e·s	Mmes G. BERNARDO, C. DI STASI, L.-R. PRY, C. RION SANTORU MM. V. ACKERMANN, C. BRÜLHART, F. DROZ, E. FILLET, F. FOGAL, V. LÄDERACH, M. E. SCHMELZER, M. ZWALHEN
Excusé·e·s	Mme VERMEULEN MM. GRAND, HUNZIKER, RODRIGUEZ

MM. G. MARTI, Maire, N. NUSSBAUM, Adjoint, et Mme P. BENNICI, Secrétaire générale, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 ;
2. Communications du Bureau ;
3. Communications du Maire ;
4. Communications des Président·e·s de Commissions ;
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Propositions individuelles et questions

M. NICOLE, ci-après M. LE PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, notamment le public. Mme Vermeulen, MM. Grand, Hunziker et Rodriguez sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022

- | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ➤ Par 13 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du 30 novembre 2022 est approuvé. |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

2. Communications du Bureau

M. LE PRÉSIDENT rapporte qu'un courrier de la commune de Bernex invite les Conseillers et Conseillères à participer à la traditionnelle Course des Conseillers (ères) qui aura lieu le 29 avril 2023 à 16h15. M. LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un est intéressé, ce qui récolte un intense silence.

3. Communications de la Mairie

Nouvelles collaboratrices

Madame Christel ZANZI a été engagée au 1er février 2023 en qualité de réceptionniste, employée de bureau à 50%

Madame Diana SANTOS DA SILVA a été engagée au 1er mars 2023 en qualité de travailleuse sociale communautaire à 50% annualisé.

Nous souhaitons la bienvenue à ces deux collaboratrices.

Programme de législature 2024-2025

En début de cette année, arrivé à mi-mandat, il nous a paru opportun de réaliser un bilan intermédiaire de notre programme de législature et de mettre à jour ce document pour la période qui nous sépare de juin 2025.

Le programme de législature mis à jour sera déposé demain sur CMNet pour que vous puissiez prendre connaissance de l'aboutissement de certains projets, le report d'autres actions et l'ajout de nouveaux objets.

L'Exécutif se tient à votre disposition pour échanger ces prochains temps au sujet de cette révision de notre plan de législature.

Plan directeur communal (PDcom) et le plan directeur des chemins pour piétons (PDPCP)

Les arrêtés du Conseil d'Etat du 11 janvier 2023 approuvant le plan directeur communal (PDcom) et le plan directeur des chemins pour piétons (PDPCP) nous sont parvenus enfin et nous travaillons sur la mise en œuvre des mesures.

Agrandissement du groupe scolaire

Suite au vote du crédit d'étude le 28 septembre 2022, nous avons adjudgé le mandat d'Assistant du Maître de l'Ouvrage au bureau AETC, auteur de l'étude de faisabilité.

Un appel d'offre public à deux tours est en cours pour l'attribution du mandat principal à un pool pluridisciplinaire regroupant architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE et ingénieurs en physique du bâtiment.

10 groupements ont déposé leur candidature pour le premier tour et 3 ont été choisis pour participer au second tour. Les offres chiffrées devront être retournées le 28 avril et le groupe d'évaluation statuera sur le pool choisi le 11 mai 2023.

Mesures de circulation, recours

Le 14 novembre 2022, la Mairie a été informée qu'un recours a été déposé contre la pérennisation des mesures de circulation à l'essai depuis une année. Ce recours nous a imposé de suspendre avec effet immédiat les mesures mises en place, en attendant que le tribunal ne se prononce quant à une éventuelle levée de l'effet suspensif dudit recours.

Dès lors, le village subira inéluctablement une augmentation de la circulation en transit, de la pollution et du bruit. Le Canton a fait des observations et a appelé la Mairie à en faire autant.

Par ailleurs, le canton a spécifiquement fait remarquer qu'il était seul à décider quant à la suspension de la procédure en cours.

Aménagements prévus par l'État de Genève

Les habitant·e·s qui avaient transmis leurs remarques / observations durant la mise à l'enquête publique - concernant les mesures de circulation sur la route de Cornière et la rue de Graman - ont été entendu·e·s par des représentants de l'Office cantonal des transports (OCT) et les autorités communales le 22.09.2022. L'État de Genève s'est engagé à prévoir des aménagements afin de modérer la vitesse des véhicules sur la route de Presinge et la rue de Graman, limitées à 30 km/h. Des chicanes à l'essai ont été installées fin janvier 2023 par l'État de Genève à la hauteur des N° 17, 36, 38 et 41, route de Presinge. Il s'agit de mesures provisoires qui, selon les expériences des usagers, pourront être améliorées avant leur pérennisation. Des aménagements suivront sur la rue de Graman.

Travaux au carrefour des routes de Cornière, Cara et Presinge

L'Office des autorisations de construire a avisé la commune de travaux publics qui auront lieu au croisement des routes de Cornière, Cara et Presinge pour le réaménagement du carrefour et le rehaussement des quais de bus.

Le chantier a été reporté au 3 avril. Il est prévu pour une durée de 10 semaines environ. Nous avons été informés de la fermeture de la route de Presinge en direction du hameau de Pesay et de l'étude de restrictions de circulation sur la route de

Cornière. Dès que les mesures seront édictées, nous reprendrons la communication de l'OCT pour en informer la population.)

Autorisation de construire octroyée pour le point de collecte de la rue de Graman

Le 15 décembre 2022, le Département du Territoire a octroyé l'autorisation de construire pour le point de collecte de la rue de Graman. Ce chantier devrait s'ouvrir en 2023 en respectant les préavis des services, par exemple assurer la présence de 2 personnes lors des manœuvres du camion.

Appel à projets - égalité

La commune de Pujplinge s'est dotée en 2022 d'un plan égalité entre les femmes et les hommes qui a pour objectif de promouvoir l'égalité de genre dans la représentation politique, dans l'administration et dans les politiques publiques. Dans ce cadre, nous avons lancé, le 8 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, un appel à projets.

Ces projets peuvent être de nature culturelle, sociale ou sportive. Ils doivent être réalisés avant la fin de l'année civile 2023. Le délai d'envoi des dossiers est fixé au 8 mai 2023.

Pour plus de détails, le descriptif complet est sur le site de la commune.

Enveloppe de frs 1'000,-- destinée à la garde d'enfants de Conseillères et Conseillers municipaux

Afin que les Conseillères et Conseillers parents d'enfants de moins de 12 ans puissent venir siéger en commission ou en Conseil municipal, il a été prévu au budget 2023, une ligne budgétaire de CJF 1'000.- pour le financement de garde d'enfants lors de présence en séances.

Comptes 2022

Les chiffres transmis par l'administration fiscale cantonale enregistrent une baisse étonnante des rentrées fiscales communales. Cette baisse est attribuée à une correction de l'imposition 2021 estimée et sa répercussion sur l'imposition estimée 2022.

Les travaux de bouclage sont en cours et nous imposent encore une certaine retenue dans la divulgation du résultat final. Ce dernier devrait permettre de présenter des comptes équilibrés mais permettra de mettre en œuvre qu'une petite partie de la délibération 2022 concernant les amortissements complémentaires.

4. Communications des Président-e-s de Commissions

- Commission Aménagement – Mobilité – Travaux

Mme DI STASI rapporte qu'une séance particulière a été tenue en février, où des représentants du recours sur les mesures de fermeture ont été reçus. La séance a été basée sur ce point, la commission a entendu les doléances et a pu échanger avec les représentants. Ce qui s'est passée ensuite a été résumé par M. le Maire, les actions promises par l'État pour améliorer la situation sont attendues.

Une dernière séance a été tenue il y a deux jours, où le projet modifié du réaménagement de la rue de Graman a été présenté. Le projet a été revisité pour être au goût du jour, car les décisions prennent du temps pour être appliquées en Suisse, ce qui peut amener à des problématiques comme les bornes au centre du village. Il n'y a pas eu d'estimation chiffrée mais cela viendra dans le courant du printemps. Finalement, la commission a entendu les résultats d'une étude de faisabilité qui a pour but de faire diminuer les températures dans la crèche, avec des mesures de bon sens qui pourraient de déjà réduire un peu la température.

La prochaine séance aura lieu le 16 mai 2023.

- Finances – Patrimoine – Économie locale

M. HUNZIKER étant absent, Mme RION SANTORU indique qu'elle n'a pas été avertie et n'a rien préparé.

M. NUSSBAUM rappelle la date de la prochaine commission, qui se tiendra le lundi 24 avril, à 20h.

- Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité – Sécurité

M. ZWAHLEN rapporte que la commission s'est réunie le 31 janvier et a reçu Romain HECKLER, qui va remettre au goût du jour le comparatif entre les terrains de foot synthétique et naturel. Un chiffrage sera refait avec les tarifs actuels. Une grille d'évaluation a été définie, et le retour sur ce point sera donné le 3 mai, lors de la prochaine séance de commission.

M. ZWAHLEN ajoute qu'une date a été fixée hors séance pour permettre à la commission de visiter la ferme de M. BREASSON. Elle aura lieu le 19 avril, à 18h environ.

- Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sport

La Présidente Mme VERMEULEN et le Vice-président M. HUNZIKER étant absents, Mme PRY donne quelques indications sur la base de ses notes.

La petite enfance a été évoquée, en lien avec la réunion avec les intervenants prévue fin juin.

En outre, une soirée jeux vidéo sera tenue dans deux jours, destinée à la jeunesse. Six jeunes ont aussi eu l'occasion d'avoir une formation sur les impôts.

M. LE MAIRE indique en outre que la journée de ski a été annulée en raison du manque d'inscrits.

- Solidarité internationale

M. FILLET rapporte que la commission devait se réunir le mardi 7 février pour auditionner M. Sylvain Felesmino, qui devait parler de ses projets en Afrique. Ce dernier a cependant décliné l'invitation, et la séance a été annulée par conséquent.

Quant à la séance du 21 mars, agendée par M. Arter, elle n'a pas eu lieu non plus car aucun dossier complet n'a été déposé à la Mairie.

Au vu des catastrophes survenues au Pakistan, en Turquie et en Syrie, la commission a cependant préavisé, par l'échange de courriels, deux dons à la Chaîne du bonheur, à savoir CHF 2'500.- en faveur du Pakistan pour les inondations, et CHF 2'500.- en faveur de la Turquie et de la Syrie pour les séismes. La prochaine séance sera convoquée en juin ou septembre prochain pour examiner les demandes de soutien déposées avant le délai du 30 juin.

- Ad hoc « Place rose »

M. DROZ rapporte que la commission s'est réunie une première fois le 27 février pour discuter de son mode de fonctionnement et de son rôle, ainsi que des livrables, du budget, des positions et du calendrier (sans arrêter de dates).

La commission aura plus d'idées concrètes à présenter lors du prochain CM.

5. Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE PRÉSIDENT indique que le CM a la possibilité de s'opposer à la décision de l'ACG du 15 février 2023 concernant l'attribution par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention d'investissement de CHF 4'000'000.- destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Pujplinge s'est abstenue, comme discuté à l'exécutif.

M. LE PRÉSIDENT indique que la décision de l'ACG est disponible sur CMNet.

6. Propositions individuelles et questions

M. ZWAHLEN a remarqué qu'une entreprise refait de l'enrobé autour des bornes. Vu qu'elles ne se lèvent plus. M. ZWAHLEN est surpris qu'elles soient entretenues.

M. LE MAIRE explique qu'il faut un minimum d'entretien pour des questions de sécurité routière. Les frais sont en grande partie couverts par les assurances liées aux dégâts.

M. DROZ approuve le calendrier des dates de séances de commissions mais s'enquiert de savoir si la date du tour de la commune habituellement effectué avant le budget a été fixée. Le tour de la commune est proposé au 24 juin, 8h30 pour le café et de partir à 9h00.

M. LE MAIRE indique qu'il y a un souci avec la date du 14 juin, la proposition de la mairie est de déplacer la séance au 21 juin, en raison d'un élément : le crédit pour la rue de Graman, qui bénéficie de fonds fédéraux.

La séance du Conseil municipal est proposée au 21 juin et sera confirmée par le Bureau lors de sa prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une question qu'il a préparée.

Que pense faire l'exécutif concernant la dépense inutile pour la pose de barrière au début et à la fin du chemin de la Brenaz, qui sont perpétuellement ouvertes ? Je vous suggère l'idée suivante : déplacer une des barrières au centre du chemin en la fermant à clé, ce qui laisserait les usagers des parcelles de part et d'autre en limitant le trafic de transit.

L'arrêté de réglementation de la circulation sur le chemin de la Brenaz a dû faire l'objet d'une enquête publique. À l'issue de l'enquête, il sera possible de commander des panneaux à mettre sur les barrières, et de les fermer.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de sa deuxième question.

Lors de mes promenades journalières, je croise des gens promenant leurs chiens sans laisse, et en les laissant courir dans les champs. J'aimerais que l'on sévisse en avertissant ces personnes que les chiens doivent être tenus en laisse et que celles-ci ramassent les crottes de leurs compagnons à quatre pattes.

Cette préoccupation sera rappelée aux gardes auxiliaires.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de sa troisième question.

J'ai été interpellé par une habitante du village concernant les concessions du cimetière, et qui trouve que la prolongation de 20 ans est énorme. Nous pourrions modifier le règlement en laissant la première période pour 20 ans et les suivantes par deux tranches de 10 ans, éventuellement par quatre tranches de 5 ans, ce qui serait un peu plus souple dans le choix de chaque famille.

Il n'est pas possible de scinder les renouvellements, le règlement est très strict. La concession ne peut pas être arrêtée, mais il est possible d'arrêter d'entretenir la tombe et de l'enlever. Cela doit être fait par écrit, par la personne qui a payé le renouvellement.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT lève la séance à 21h36.

Le Président
Didier NICOLE

La Vice-Présidente
L.-Raquel PRY

La Secrétaire
Patricia BENNICI

Puplinge, le 22 mars 2023